

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 947 432 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
06.10.1999 Bulletin 1999/40

(51) Int Cl.⁶: B65D 5/46, B65D 5/42,
B65D 71/04

(21) Numéro de dépôt: 99400788.8

(22) Date de dépôt: 31.03.1999

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: HUGUES NICOLLET S.A.
F-92521 Neuilly sur Seine (FR)

(72) Inventeur: Soulat, Claude
87200 Saint Junien (FR)

(30) Priorité: 01.04.1998 FR 9804055

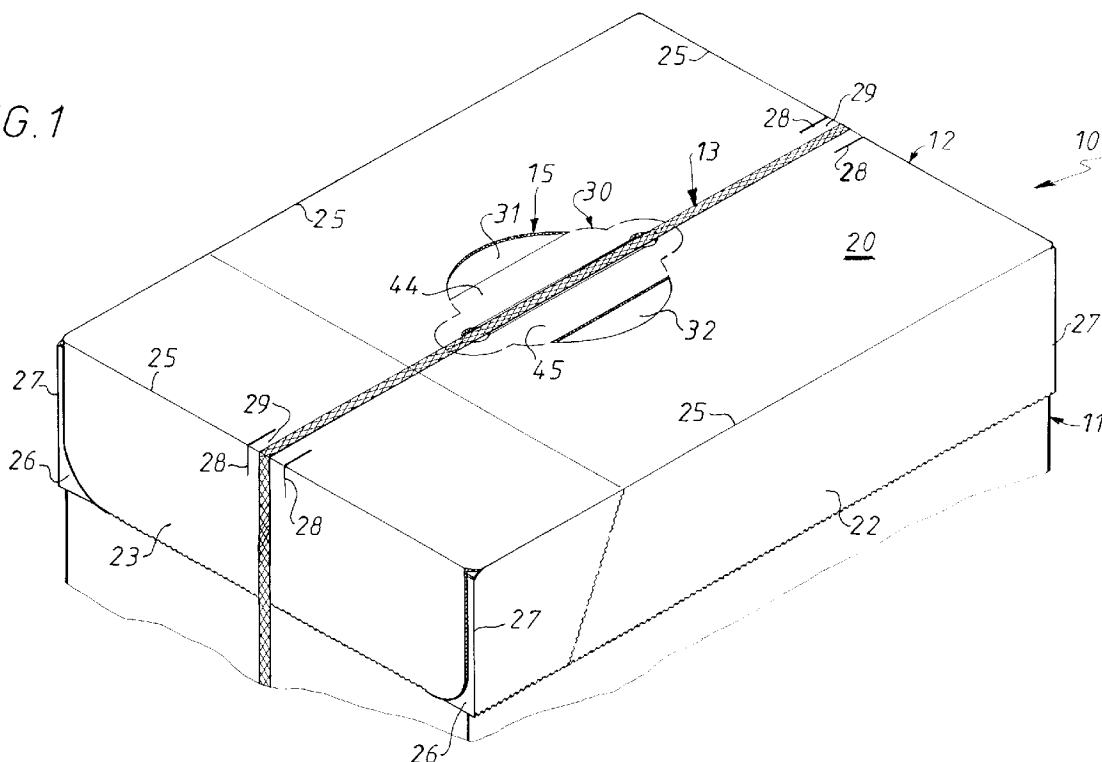
(74) Mandataire: CABINET BONNET-THIRION
12, Avenue de la Grande-Armée
75017 Paris (FR)

(54) **Emballage destiné à être entouré périphériquement par au moins un lien et comportant une poignée prédécoupée**

(57) Emballage destiné à être entouré périphériquement par un lien, comportant une prédécoupe (15) définissant notamment des lignes de pliage (39) bordant une zone dite âme (46) au droit de laquelle le lien est amené à s'étendre, ladite prédécoupe (15) présentant des ouvertures de préhension (31, 32) disposées de part et d'autre de l'âme (46) et bordant au moins en par-

tie des zones dites ailes (44,45) raccordées chacune à l'âme (46) par la ligne de pliage (39) qui la concerne : lorsque les ailes (44,45) sont appréhendées, grâce aux ouvertures de préhension (31,32), il est créé une poignée (30) qui se détache de l'emballage (10) et qui est destinée à entourer au moins partiellement le lien pour faciliter le transport dudit emballage (10).

FIG. 1



EP 0 947 432 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un emballage destiné à être entouré périphériquement par au moins un lien et comportant une poignée prédécoupée.

[0002] On connaît des emballages de toute forme, réalisés en toute matière ; un emballage peut être par exemple un emballage carton ; il peut se présenter sous la forme d'un parallélépipède fermé à rabats collés ou agrafés ; ou bien comporter deux éléments indépendants tels qu'un fond et un couvercle.

[0003] Généralement, l'emballage est entouré périphériquement par au moins un lien utilisé pour son maintien et/ou pour son transport ; comme on le sait, la prise à main nue du lien pour le transport de l'emballage n'est pas commode, voir même blessante, lorsque l'emballage est lourd.

[0004] La présente invention a pour but d'éviter ces inconvénients.

[0005] Selon l'invention, un emballage destiné à être entouré périphériquement par un lien est caractérisé par le fait qu'il comporte une prédécoupe définissant notamment des lignes de pliage bordant une zone dite âme au droit de laquelle le lien est amené à s'étendre, ladite prédécoupe présentant des ouvertures de préhension disposées de part et d'autre de l'âme et bordant au moins en partie des zones dites ailes raccordées chacune à l'âme par la ligne de pliage qui la concerne, en sorte que, lorsque les ailes sont appréhendées, grâce aux ouvertures de préhension, il est créé une poignée qui se détache de l'emballage et qui est destinée à entourer au moins partiellement le lien pour faciliter le transport dudit emballage.

[0006] De préférence, l'emballage est un emballage carton.

[0007] Avantageusement, l'emballage est de forme générale parallélépipédique et la prédécoupe est réalisée sur au moins l'une des faces de l'emballage.

[0008] De préférence, l'emballage comporte un fond et un couvercle et la prédécoupe est réalisée sur le couvercle.

[0009] Avantageusement, la largeur de l'âme de la prédécoupe est au moins égale à la largeur du lien qu'elle est destinée à recevoir.

[0010] De préférence, les ouvertures de préhension sont en forme de secteur semi-circulaire et la bordure des ailes s'étend selon une corde desdits secteurs et parallèlement à l'âme.

[0011] De préférence, l'âme est limitée à chacune de ses extrémités par une ouverture circulaire dont le diamètre est légèrement supérieur à la largeur de l'âme, les ailes entourant chacune partiellement les ouvertures circulaires grâce à des découpes demi-circulaires reliées aux ouvertures circulaires par des découpes avantageusement rectilignes et s'étendant parallèlement à l'âme de préférence selon l'axe de celle-ci.

[0012] Avantageusement, des languettes définies par des découpes s'étendant longitudinalement, tant dans

la face de l'emballage qui comporte la prédécoupe que sur les faces latérales adjacentes à ladite face, sont prévues selon l'axe de l'âme, leur largeur étant supérieure à celle de ladite âme.

[0013] Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va en décrire maintenant, à titre d'exemple, purement illustratif et non limitatif, un mode de réalisation représenté sur les dessins annexés.

[0014] Sur ces dessins :

- la figure 1 est une vue partielle en perspective d'un emballage selon l'invention entouré périphériquement d'un lien ;
- la figure 2 est une vue en plan du flan à partir duquel est réalisé le couvercle de l'emballage de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue partielle de la figure 2 à plus grande échelle ;
- la figure 4 est une vue en perspective du couvercle réalisé à partir du flan de la figure 2 ;
- la figure 5 est une vue analogue à la figure 1, la poignée ayant été détachée du corps du couvercle et le lien étant en position de transport ;
- la figure 6 est une vue partielle en perspective montrant la poignée en position de transport.

[0015] En se reportant aux figures 1 à 4, on voit que l'emballage 10 est ici de forme parallélépipédique et comprend un fond 11 et un couvercle 12 ; il est entouré périphériquement d'un lien 13.

[0016] Le couvercle 12, visible seul sur la figure 4, a été réalisé à partir d'un flan, tel que celui représenté sur la figure 2 ; il comprend une partie supérieure 20 de forme rectangulaire reliée, au delà de lignes de pliage 25, selon sa longueur, à deux parties latérales longitudinales 21, 22 et, selon sa largeur, à deux parties latérales transversales 23, 24.

[0017] Au delà de lignes de pliage 27, les parties latérales longitudinales 21, 22 se prolongent longitudinalement selon des rabats 26 à chacune de leurs extrémités.

[0018] Ainsi, on obtient le couvercle 12 de la figure 4 en pliant le flan au droit des lignes de pliage 25 et 27, après collage de la face externe des rabats 26 sur la face interne des parties latérales transversales 23, 24.

[0019] Sur la partie supérieure 20 du couvercle 12 est réalisée une prédécoupe 15.

[0020] La prédécoupe 15, mieux visible en plan sur la figure 3, présente deux ouvertures de préhension 31, 32 disposées, ici symétriquement, de part et d'autre d'une zone dite âme 46 définie entre deux lignes de pliage 39 parallèles ; les ouvertures de préhension 31, 32 sont avantageusement chacune en forme de secteur semi-circulaire.

[0021] Chaque ouverture de préhension 31, 32 définit le bord d'une zone dite aile 44, 45 raccordée chacune à l'âme 46 par la ligne de pliage 39 qui la concerne ; ici, lesdits bords sont rectilignes et s'étendent selon une

corde des secteurs semi-circulaires, formant les ouvertures de préhension 31, 32, et parallèlement à l'âme 46.

[0022] L'âme 46 est limitée à chacune de ses extrémités par une ouverture 33, 34 ici circulaire dont le diamètre est légèrement supérieur à la largeur de l'âme 46 ; les ailes 44, 45 entourent chacune partiellement les ouvertures circulaires 33, 34, grâce à des découpes demi-circulaires 35, 36, reliées aux ouvertures circulaires 33, 34 par des découpes 37, 38 ; ici, ces découpes 37, 38 sont rectilignes et s'étendent parallèlement à l'âme 46 selon l'axe de celle-ci.

[0023] La largeur de l'âme 46 de la prédécoupe 15 est au moins égale à la largeur du lien 13 ; il suffit en fait qu'elle soit légèrement supérieure à la largeur du lien 13, comme cela est visible sur les figures.

[0024] Grâce à la prédécoupe 15 qui vient d'être décrite, une poignée 15 est réalisée pour le transport de l'emballage 10.

[0025] Pour ce faire, les ailes 44, 45 sont appréhendées grâce aux ouvertures de préhension 31, 32 : il suffit en effet de passer deux doigts dans ces ouvertures, par exemple le pouce et l'index, et de soulever ; la poignée 30 se détache alors de la partie supérieure 20 du couvercle 12, comme montré sur la figure 5 ; on appréciera que, lors de cette opération, les extrémités des ailes 44, 45 qui entourent les ouvertures circulaires 33, 34 passent au dessus du lien 13, lequel a traversé les fentes que constituent les découpes rectilignes 37, 38, grâce à quoi la poignée 30 est en quelque sorte clip-sée sur le lien 13 ; si l'on relâche la poignée 30, celle-ci, immobilisée par l'action des ouvertures 33, 34 qui reprennent leur forme, reste solidaire du lien 13 pour permettre une éventuelle manipulation supplémentaire.

[0026] En vue du transport de l'emballage 10 chargé, en refermant partiellement la main autour du lien 13 et de la poignée 30, celle-ci prend une forme de U, visible sur la figure 6, au fond duquel le lien 13 s'étend, au contact de l'âme 46 dudit U ; la main est dès lors protégée lors du transport.

[0027] Le passage pour la main entre la partie supérieure 20 du couvercle 12 et la poignée 30 est facilité grâce à des languettes 29 qui sont définies par des découpes 28, s'étendant longitudinalement, tant dans la face 20 que sur les faces latérales 23, 24 ; ces languettes 29 sont prévues selon l'axe de l'âme 46 ; leur largeur est supérieure à celle de l'âme 46 ; ces languettes 29 plient sous l'effort et/ou la charge, en sorte que le périmètre de l'emballage 10 le long duquel s'étend le lien 13 est réduit légèrement.

[0028] Selon l'exemple représenté, l'emballage 10 est en carton trois couches, une couche ondulée 17 entre deux couches planes, comme visible sur l'arraché A de la figure 2.

[0029] Bien entendu, l'invention s'applique à tout emballage quelle que soit la matière qui le constitue.

[0030] On a décrit et représenté une seule prédécoupe 15, donc une seule poignée 30, pour le lien 13, mais en fonction de la taille de l'emballage et de la charge à

transporter, on pourrait prévoir deux prédécoupes 15, donc deux poignées 30, alignées, pour un même lien 13.

[0031] Ici, l'emballage 10 est en deux pièces, un fond 11 et un couvercle 12, mais bien entendu l'invention s'applique également à un emballage d'une seule pièce, la prédécoupe 15 étant réalisée sur l'une des faces de l'emballage.

10 Revendications

1. Emballage destiné à être entouré périphériquement par un lien, caractérisé par le fait qu'il comporte une prédécoupe (15) définissant notamment des lignes de pliage (39) bordant une zone dite âme (46) au droit de laquelle le lien (13) est amené à s'étendre, ladite prédécoupe (15) présentant des ouvertures de préhension (31, 32) disposées de part et d'autre de l'âme (46) et bordant au moins en partie des zones dites ailes (44, 45) raccordées chacune à l'âme (46) par la ligne de pliage (39) qui la concerne, en sorte que, lorsque les ailes (44, 45) sont appréhendées, grâce aux ouvertures de préhension (31, 32), il est créé une poignée (30) qui se détache de l'emballage (10) et qui est destinée à entourer au moins partiellement le lien (13) pour faciliter le transport dudit emballage (10).
2. Emballage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'emballage (10) est un emballage carton.
3. Emballage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que l'emballage est de forme générale parallélipédique et la prédécoupe (15) est réalisée sur au moins l'une des faces de l'emballage.
4. Emballage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que l'emballage comporte un fond (11) et un couvercle (12) et la prédécoupe (15) est réalisée sur le couvercle (12).
5. Emballage selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la largeur de l'âme (46) de la prédécoupe (15) est au moins égale à la largeur du lien (13) qu'elle est destinée à recevoir.
6. Emballage selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que les ouvertures de préhension (31, 32) sont en forme de secteur semi-circulaire et la bordure des ailes (44, 45) s'étend selon une corde desdits secteurs et parallèlement à l'âme (46).
7. Emballage selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que l'âme (46) est limitée à chacune de ses extrémités par une ouverture circulaire (33, 34) dont le diamètre est légèrement supérieur

à la largeur de l'âme (46), les ailes (44,45) entourant chacune partiellement les ouvertures circulaires (33,34) grâce à des découpes demi-circulaires (35,36) reliées aux ouvertures circulaires (33,34) par des découpes (37,38) avantageusement rectilignes et s'étendant parallèlement à l'âme (46) de préférence selon l'axe de celle-ci (46). 5

8. Emballage selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que des languettes (29) définies par des découpes (28) s'étendant longitudinalement, tant dans la face (20) de l'emballage (10) qui comporte la prédécoupe (15) que sur les faces latérales (23, 24) adjacentes à ladite face (20), sont prévues selon l'axe de l'âme (46), leur largeur étant supérieure à celle de ladite âme (46). 10 15

20

25

30

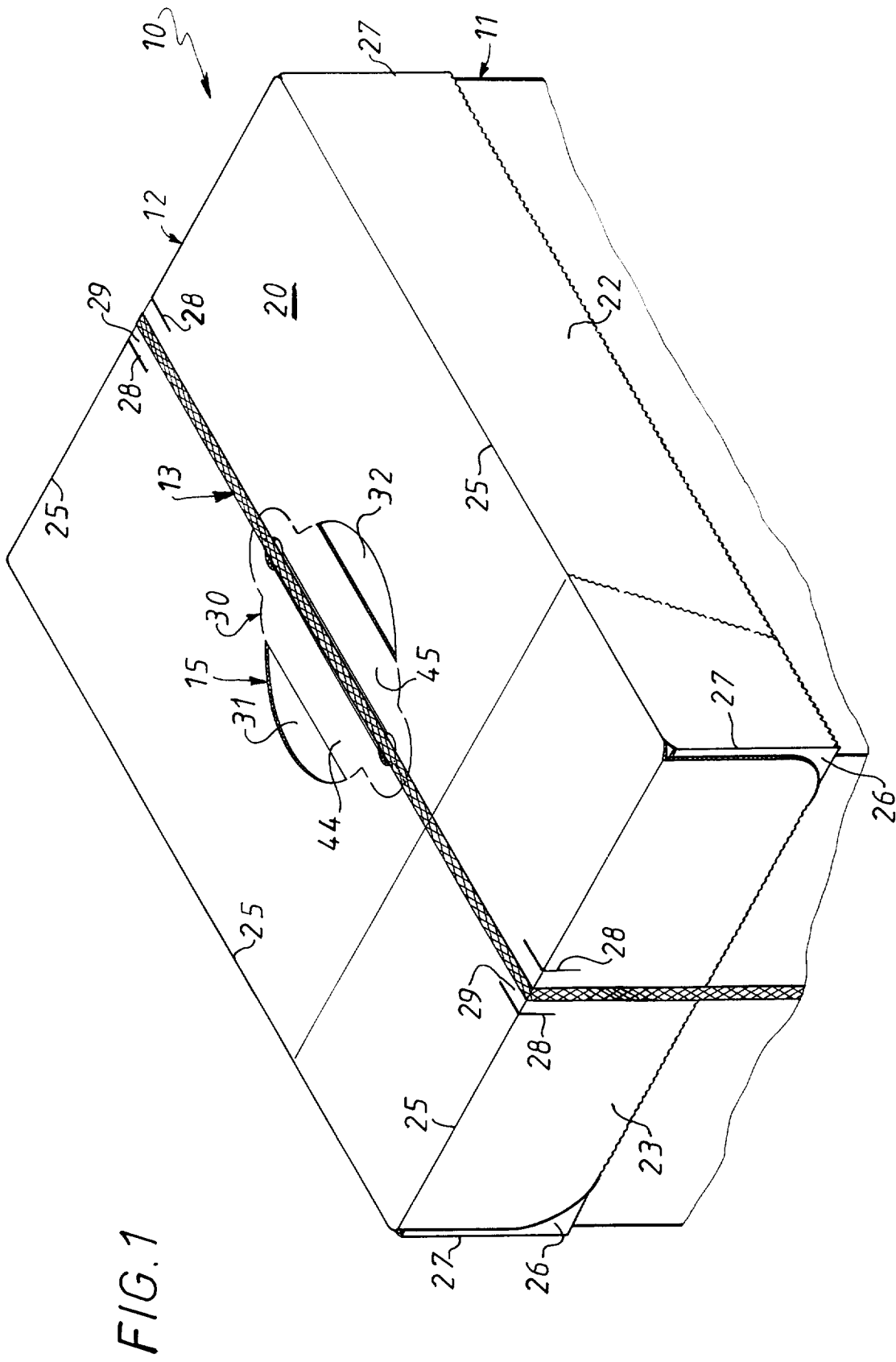
35

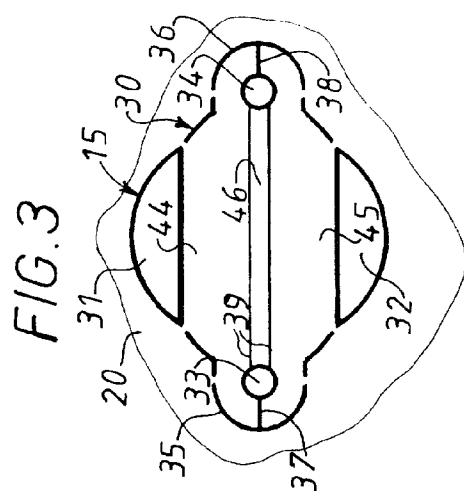
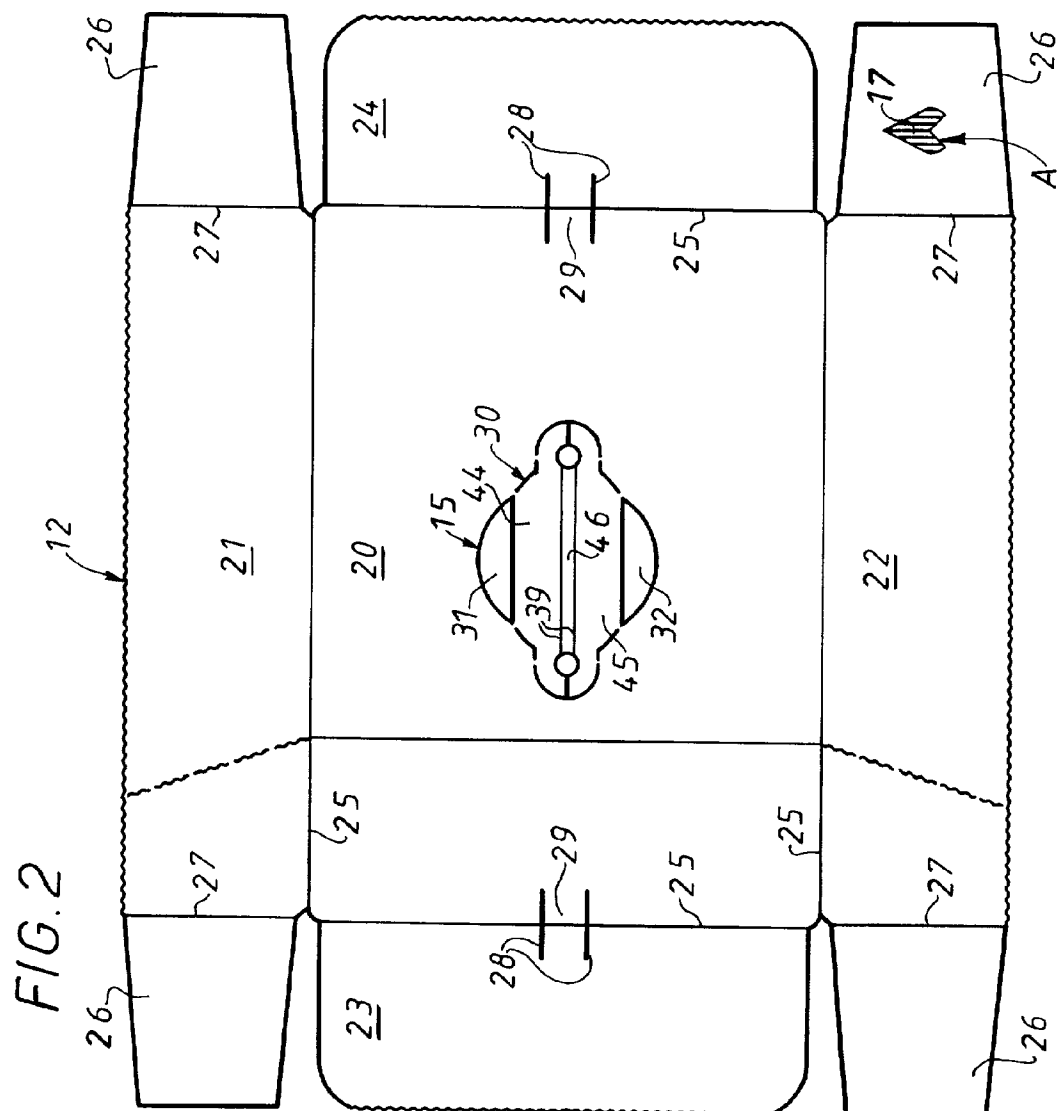
40

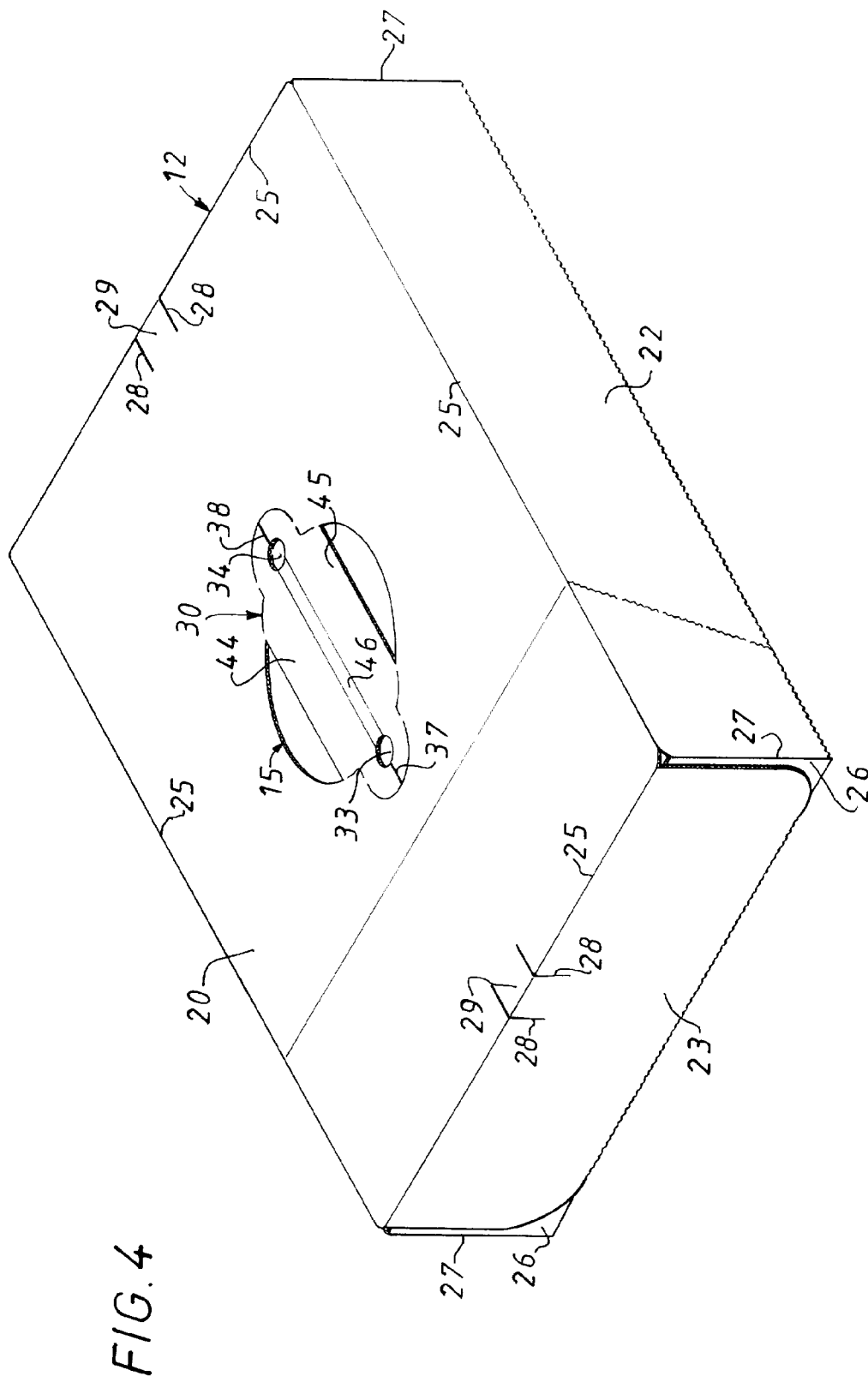
45

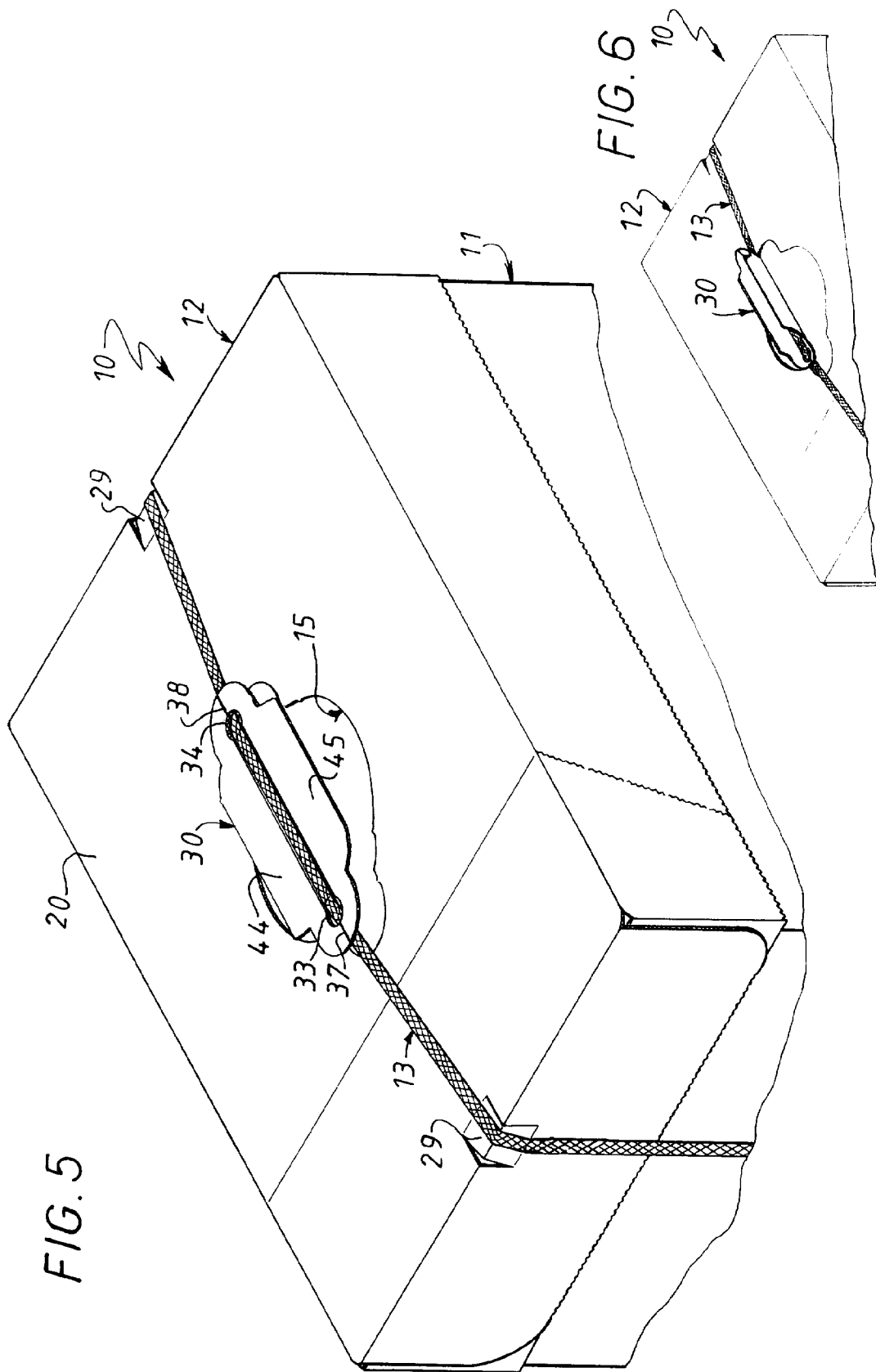
50

55











Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 0788

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP 0 235 062 A (ICP) 2 septembre 1987 (1987-09-02) * abrégé; figures *	1-4	B65D5/46 B65D5/42 B65D71/04
A	WO 96 27538 A (RIVERWOOD) 12 septembre 1996 (1996-09-12) * page 3, ligne 9 - page 4, ligne 28; figures 1-3 *	1-3,6	
A	EP 0 473 266 A (THE MEAD CORP.) 4 mars 1992 (1992-03-04) * abrégé; figures *	1-3,8	
A	US 5 704 540 A (THE MEAD CORP.) 6 janvier 1998 (1998-01-06) * abrégé; figures *	1-3	
A	FR 2 580 591 A (USIPLAST) 24 octobre 1986 (1986-10-24)	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12 juillet 1999	Examineur Gino, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P/4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 0788

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-07-1999

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 235062	A	02-09-1987	FR 2593779 A	07-08-1987
			AT 43318 T	15-06-1989
			AU 594425 B	08-03-1990
			AU 6854187 A	13-08-1987
			CA 1318266 A	25-05-1993
			JP 1769171 C	30-06-1993
			JP 4051424 B	19-08-1992
			JP 62182034 A	10-08-1987
WO 9627538	A	12-09-1996	AU 704551 B	29-04-1999
			AU 4839096 A	23-09-1996
			BR 9607529 A	23-12-1997
			CA 2214218 A	12-09-1996
			DE 69602357 D	10-06-1999
			EP 0813486 A	29-12-1997
			JP 11501273 T	02-02-1999
			NZ 302354 A	27-04-1998
			ZA 9601744 A	10-09-1996
EP 473266	A	04-03-1992	DE 69124031 D	20-02-1997
			DE 69124031 T	22-05-1997
			ES 2095296 T	16-02-1997
US 5704540	A	06-01-1998	FR 2711357 A	28-04-1995
			AT 156444 T	15-08-1997
			AU 681200 B	21-08-1997
			AU 7996794 A	08-05-1995
			BR 9407868 A	29-10-1996
			CA 2174549 A	27-04-1995
			DE 69404853 D	11-09-1997
			DE 69404853 T	27-11-1997
			EP 0723513 A	31-07-1996
			ES 2106569 T	01-11-1997
			WO 9511165 A	27-04-1995
			IL 111242 A	22-02-1998
			JP 9503726 T	15-04-1997
			NZ 274872 A	22-09-1997
FR 2580591	A	24-10-1986	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82